

moi. J'ai bien reçu une lettre en ce sens, mais je n'ai pas exprimé d'avis à cet égard. et certainement je n'ai jamais fait de déclaration semblable à celle dont l'honorable député m'attribue la paternité.

SIR CHARLES FITZPATRICK DELEGUE A LA CONFERENCE LA HAYE.

M. T. S. SPROULE (Grey-est) : Le premier ministre pourrait-il éclairer la Chambre au sujet de la nouvelle publiée dans les journaux annonçant que le juge en chef Sir Charles Fitzpatrick a été chargé de représenter le Canada à la conférence de La Haye et que Terre-Neuve a consenti à l'accepter comme son représentant à quelque conférence.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je regrette de ne pouvoir donner aujourd'hui à l'honorable député le renseignement officiel auquel il a droit. Il a été signé récemment un traité entre la Grande-Bretagne, pour le Canada et Terre-Neuve, d'une part, et les Etats-Unis d'autre part, concernant les questions pendantes depuis quelque temps entre les Etats-Unis et Terre-Neuve. Je ne saurais affirmer que le juge en chef Fitzpatrick ait été nommé membre du tribunal de La Haye ; mais j'en suis convaincu, tout le pays approuverait ce choix, s'il en était ainsi.

M. SPROULE : S'il existe quelques documents se rattachant à cette question, le premier ministre consentirait-il à les déposer sur le bureau ?

Sir WILFRID LAURIER : Pour le moment, nous sommes en communication avec le bureau colonial et le bureau des affaires étrangères en vue d'obtenir l'autorisation de déposer sur le bureau toute la correspondance se rattachant à ce traité et à deux autres traités ; et je serai en mesure, j'espère, de déposer ces documents sur le bureau, à brève échéance. Si la Chambre le désire, nous pourrions peut-être bientôt déposer le texte de deux de ces traités.

PRETENDUES IRREGULARITES A SOREL.

M. W. H. BENNETT (Simcoe-est) : Je désire savoir si M. Ernest Roy, autrefois surintendant des chantiers de construction maritime à Sorel, et dont les agissements et les relations avec le ministère de la Marine ont été l'objet d'une enquête tenue par le commissaire Gaudet, est encore au service du ministère ; et dans l'affirmative, si le ministre entend qu'il se fasse une enquête plus approfondie sur les allégations formées contre M. Roy et si cette enquête doit être confiée à M. le commissaire Cassels ?

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries) : Je ne crois pas que M. Roy soit employé régulièrement au ministère. L'année dernière, il a été chargé

Sir WILFRID LAURIER.

de la surveillance de quelques travaux à Sorel, mais j'ignore s'il est, oui ou non, employé permanent. Je ne saurais donc dire s'il est encore au service du département. J'irai aux renseignements. Quant à l'autre question, je donnerai les instructions voulues pour faire expédier une copie des dispositions et j'en ferai le dépôt sur le bureau.

M. BENNETT : Le ministre voudra-t-il donner les instructions voulues pour faire déposer sur le bureau de la Chambre un exemplaire du rapport en anglais ? C'est le texte français du rapport qu'on a déposé hier sur le bureau.

L'hon. M. BRODEUR : A l'égard de ces rapports, je ferai observer que l'usage au ministère est d'en faire le dépôt dans le texte original et il appartient ensuite à la Chambre des communes d'en ordonner la traduction, si elle le juge convenable.

M. BERGERON : Puis-je suggérer que la traduction se fasse en même temps qu'on expédiera la copie du rapport ? Le rapport couvre 895 pages. La confection d'un exemplaire durerait jusqu'à la fin de la session. Si la traduction marche en même temps, nous pourrions avoir le rapport sous les yeux, avant la fin de la session.

L'hon. M. BRODEUR : Ce n'est pas au ministère mais à la Chambre qu'il appartient de veiller à ce que ce rapport soit traduit. J'y appellerai l'attention du greffier.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE SUR LE PROJET MODIFIANT LA LOI ELECTORALE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Aylesworth, tendant à la 2^e lecture du projet de loi (n^o 115) ayant pour but de modifier la loi relative aux élections au Parlement fédéral, et sur l'amendement déposé par M. W. J. Roche.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, dans la péroraison du discours par lequel il a ouvert le débat du côté antiministériel, le chef de l'opposition m'a adressé à moi-même personnellement un appel contre les dispositions du bill en discussion se rattachant à la confection des listes d'électeurs au Manitoba et en Colombie-Anglaise, ainsi que dans les districts non organisés d'Ontario et de Québec. C'est au nom de la loyauté, de la justice naturelle et de l'équité, dans son acception la plus large, qu'il m'a adressé cet appel contre un projet de loi qu'il a caractérisé comme une mesure inspirée par un intense esprit de parti. A pareil appel, monsieur l'Orateur, j'estimerai de mon devoir, en toute circonstance, de prêter une respectueuse attention, mais je dois le déclarer ici même à l'honorable député : j'assume moi-même toute la responsabilité du projet de loi que la Chambre délibère en ce moment. En saisissant la Chambre de cette mesure, nous nous sommes inspirés de con-